

RCS : ROMANS  
Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 00098  
Numéro SIREN : 381 083 179  
Nom ou dénomination : CHARPENTES INDUSTRIELLES RHONE ALPES MEDITERRANEE  
CIRAM

Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2022 sous le numéro de dépôt B2022/002967



Désignation de l'entreprise : Société CIRAM

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....3.0.0.....0.0.0.....)	DA	300 000	300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	30 000	30 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG	433 201	426 345
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	302 492	176 856
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	1 065 694	933 201
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	308 189	931 122
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	44 155	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	6 300	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	618 971	412 292
	Dettes fiscales et sociales	DY	270 333	245 411
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	11 000	21 541	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	1 258 948	1 610 367	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	2 324 641	2 543 568	
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 060 525	1 302 176	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 324 641.39 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 4 368 906.22 Euros et dégageant un bénéfice de 302 492.44 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2020 au 30/09/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

(Code du commerce - articles L.123-12 et L.123-28)

(Décret n°83-1020 du 29/11/83) (Règlement CRC n°99-03 : PCG)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 et suivants relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### **COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN**

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements des constructions	485 306		63 668
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	840 475		2 932
Installations générales agencements aménagements divers	126 901		
Matériel de transport	445 611		31 500
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	79 952		
<b>TOTAL</b>	<b>1 978 245</b>		<b>98 100</b>
Autres participations	193 834		4 758
Prêts, autres immobilisations financières	45 000		
<b>TOTAL</b>	<b>238 834</b>		<b>4 758</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 217 080</b>		<b>102 858</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements constr.			548 974	548 974
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1	843 408	843 408
Installations générales agencements aménagements divers			126 901	126 901
Matériel de transport			477 111	477 111
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			79 952	79 952
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>2 076 346</b>	<b>2 076 346</b>
Autres participations		38 000	160 592	160 592
Prêts, autres immobilisations financières			45 000	45 000
<b>TOTAL</b>		<b>38 000</b>	<b>205 592</b>	<b>205 592</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>38 000</b>	<b>2 281 938</b>	<b>2 281 938</b>

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements constr.	345 781	42 378		388 159
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	721 479	54 386		775 866
Installations générales agencements aménagements divers	126 208	479		126 687
Matériel de transport	131 383	66 192		197 574
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	74 879	2 807		77 686
<b>TOTAL</b>	<b>1 399 730</b>	<b>166 241</b>		<b>1 565 971</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 399 730</b>	<b>166 241</b>		<b>1 565 971</b>

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	42 378				
Instal.techniques matériel outillage indus.	54 386				
Instal.générales agenc.aménag.divers	479				
Matériel de transport	66 192				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 807				
TOTAL	166 241				
TOTAL GENERAL	166 241				

**Etat des provisions**

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	29 169	11 895			41 064
TOTAL	29 169	11 895			41 064
TOTAL GENERAL	29 169	11 895			41 064
Dont dotations et reprises d'exploitation		11 895			

**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	74 191	0	74 191
Autres immobilisations financières	45 000		45 000
Clients douteux ou litigieux	63 549	0	63 549
Autres créances clients	746 208	746 208	
Personnel et comptes rattachés	830	830	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 838	2 838	
Débiteurs divers	72 094	72 094	
Charges constatées d'avance	1 781	1 781	
TOTAL	1 006 490	823 750	182 740

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	308 191	109 766	198 425	
Fournisseurs et comptes rattachés	618 971	618 971		
Personnel et comptes rattachés	96 535	96 535		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	58 778	58 778		
Impôts sur les bénéfices	8 762	8 762		
Taxe sur la valeur ajoutée	30 642	30 642		
Autres impôts taxes et assimilés	75 616	75 616		
Groupe et associés	44 155	44 155		
Autres dettes	11 000	11 000		
TOTAL	1 252 649	1 054 225	198 425	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	122 931			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	44 155			

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

**Composition du capital social**

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	300.0000	1 000			1 000

**Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

**Titres immobilisés**

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.  
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.  
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

**Créances immobilisées**

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.  
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

**Evaluation des matières et marchandises**

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.  
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

**Dépréciation des créances**

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 419
Dettes fiscales et sociales	123 631
Autres dettes	11 000
Total	155 050

**Détail des charges à payer**

	Montant
FRS FACT NON PARVENUES	
-CORIOLIS 08-09	419
-SPONSORING	20 000
BFA	
-BFA SAMSE 2021	11 000
DETTES PROVISIONNEES POUR CONG	
-CP AU 30/09/2021	32 150
PROV PRIME BILAN	
-PRIME BILAN 30/09/2021	20 000
PROV PRIME SUR CA	
-PRIME SUR CA 30/09/2021	1 845
PROV IDR	
-PROV IDE 30/09/2021	4 800
PROV CS/CP A PAYER	
-CS/CP AU 30/09/2021	10 035
PROV CS/PRIME BILAN	
-CS/PRIME BILAN 30/09/2021	10 000
PROV CS/PRIME CA	
-CS/PRIME CA 30/09/2021	922
PROV CS/IDR	
-CS/IDR 30/09/2021	960
PROV TVTS	
-PROV TVTS 01 A 09/2021	4 377
PROV TAXE FONCIERE	
-PROV TF 01 A 09/2021	9 164
PROV FORMATION CONTINUE	
-FORMATION PRO 01 A 09/2021	29 378
Total	155 050

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

**Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 781
Total	1 781

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -****Effectif moyen**

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens	1	
Employés	1	
Ouvriers	14	
Total	18	

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -****Dettes garanties par des sûretés réelles**

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	308 190
Total	308 190

Le fond de commerce a été nanti au profit des banques.

**Engagements financiers**

(PCG Art. 531-2/9)

**Engagements donnés**

Autres engagements donnés :		308 189
Nantissement du fonds de commerce	308 189	
Total (1)		308 189
Dont engagements assortis de sûretés réelles		308 189

**Engagements reçus**

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

**Engagement en matière de pensions et retraites**  
**(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)**

La société a souscrit un contrat retraite IFC à compter de 01/10/2013.

La dette actuarielle de l'IFC est non significative. L'assurance souscrite couvrira probablement l'intégralité du passif.

Une provision a été enregistrée à la clôture concernant un salarié qui part à la retraite post clôture pour 5 k€.



**CHARPENTES INDUSTRIELLES RHONE ALPES MEDITERRANEE CIRAM  
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE  
AU CAPITAL DE 300 000 EUROS  
SIÈGE SOCIAL : ZA LES FONTAINES  
2890 A ROUTE DE L'AÉROPORT  
26120 CHABEUIL  
381 083 179 RCS ROMANS SUR ISERE**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 14 MARS 2022**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2021**

**DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2021 s'élevant à 302 492,44 euros de la manière suivante :

**ORIGINE**

- |                          |                  |
|--------------------------|------------------|
| - Bénéfice de l'exercice | 302 492,44 euros |
|--------------------------|------------------|

**AFFECTATION**

- |   |                  |
|---|------------------|
| - A titre de dividendes                             | 142 900,00 euros |
| Soit 142,90 euros par action                        |                  |
| - Le solde, en totalité au compte "autres réserves" | 159 592,44 euros |
- Le dividende sera mis en paiement au siège social ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 142 900,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

<b>Exercices</b>	<b>Revenus éligibles à l'abattement</b>	<b>Revenus non éligibles à l'abattement</b>
30/09/2020	170 000 €	-
30/09/2019	90 000 €	-
30/09/2018	55 000 €	-

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 14 MARS 2022**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**Certifié conforme  
Le Président  
Eddy CHAZOT**

